



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes
Service Eau – Risques

Nice, le 25 JUIL. 2017

Objet : Situation pluviométrique et hydrologique du département des Alpes-Maritimes, 25 juillet 2017

1) SITUATION PLUVIOMETRIQUE

Le mois de juillet est marqué par des températures élevées et le manque de précipitations.

Le bilan pluviométrique à Nice fait apparaître un cumul pluviométrique de 500 mm alors que les normales de septembre à juillet avoisinent 737 mm.

Sur l'année hydrologique, le déficit actuel est de l'ordre de 35 % par rapport aux normales avec des variations limitées à l'échelle du département.

Depuis janvier 2017, ce déficit représente 45 % de la normale avec un cumul pluviométrique de 214 mm pour une normale de 393 mm.

2) ETAT DES COURS D'EAU par zone au 25 juillet 2017

Les débits des cours d'eau du département sont suivis par le réseau des stations de surveillance de la DREAL PACA (banque hydro).

Les relevés au 25 juillet 2017 sont résumés dans le tableau suivant :

Cours d'eau	Station hydrométrique	Débit l/s	Débit d'alerte l/s	Débit d'alerte renforcée l/s	Débit de crise l/s
Artuby	La Bastide	250	220	188	159
Siagne	Pégomas	1830	Régime de débit réservé		
Brague	Station indisponible		En fonction de l'évaluation des assecs		
Loup	Villeneuve-Loubet	400*	400	320	240
Cagne	Pont des Salles	10	En fonction de l'évaluation des assecs		
Var	Pont N3	16 963	14 000	12 000	10 000
Estéron	Broc	1235	1300	1200	1100
Paillons	Pas de station		En fonction de l'évaluation des assecs		
Roya	St Dalmas de Tende	411	450	420	400

* station SMIAGE

Les cours d'eau sont directement impactés par les conditions météorologiques et leur niveau est en diminution constante depuis début juillet.

Cette situation a conduit à placer le département en situation de vigilance le 03 juillet 2017, premier niveau du plan d'action visant à informer et à sensibiliser les usagers à la nécessité conjoncturelle de maîtriser les consommations et d'économiser l'eau autant que possible.

Si la nappe du Var, qui est la principale du département, n'apparaît pas significativement impactée et si la réserve de Saint-Cassien a été constituée normalement, les cours d'eau côtiers comme le Loup, la Cagne ou la Brague présentent une situation plus sensible approchant le débit d'alerte. La mobilisation de ressources de substitution a, d'ores et déjà, été mise en œuvre sur le Loup pour préserver le cours d'eau, en transférant le prélèvement d'eau potable de Villeneuve Loubet sur un forage profond.

Les bassins versants de la Roya et de l'Esteron présentent une situation d'étiage sévère avec des débits légèrement inférieurs au seuil d'alerte. Cependant, ces zones ne sont pas concernées par des prélèvements AEP et une analyse plus fine des débits permettra d'évaluer les mesures appropriées.

En fonction des prochains relevés de débits et si la situation de déficit pluviométrique couplée à de fortes chaleurs perdure, une limitation des usages par arrêté préfectoral plaçant en situation d'alerte les secteurs les plus tendus, pourrait être envisagé.

Le directeur départemental
des territoires et de la mer



Serge CASTEL
Président du conseil départemental du Var